

Fiche individuelle de suivi d'exposition à des risques professionnels au titre de la pénibilité au travail*

[Art. D4161-1-1 du Code du Travail](#)

Année :

Nom :

Prénom :

Unité de travail*** :

Poste ou emploi :

Facteurs de risques (art. D4161-2 CT)	Exposition au-delà des seuils		Période d'exposition		Mesures de prévention en place			Observations
	Non	Oui	Date de début	Date de fin	Organisationnelles	Collectives	Individuelles	
Travail de nuit								
Travail en équipes successives alternantes								
Travail répétitif								
Activités exercées en milieu hyperbare								
Manutention manuelle**								
Postures pénibles**								
Vibrations mécaniques**								
Agents chimiques dangereux**								
Températures extrêmes**								
Bruit**								

*La fiche n'est à établir que pour les agents exposés au-delà des seuils mentionnés à l'art. D4161-2 du Code du Travail et non éligibles à un compte personnel de Pénibilité

**Facteurs de risques pris en compte à partir du 01/07/2016

*** : Se référer au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Fiche établie le : _____

Fiche remise à l'agent le : _____

Cachet et signature de l'employeur :